



**BLOIS BÉGON RANDONNÉE**  
1 rue de Châteaudun 41000 BLOIS  
RNA W411002551 SIREN 920 312  
blois.begon.randonnee1@gmail.com

**Assurance R.C.P.**  
**WTW France - Département Sport et Evénement**  
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville  
45911 ORLEANS CEDEX 9  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[fr.ffrandonnee@wtwco.com](mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com)  
Contrat n° 41789295M / 0002  
**Garantie financière :**  
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution  
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre  
Tel 33(0)1 70 96 63 40  
Contrat n° 4000716162 /1



## Annexe 12

### NOTICE D'INFORMATION

FR019207

### Pentecôte en Creuse

**Séjour de 3 jours et 2 nuits, du 23 au 25 mai 2026**

**Organisateur Lannoy Jacques tél 06 85 03 99 67 et Peix Françoise tél : 06 72 54 96 67.**

**Le séjour** est réservé en priorité aux licenciés et adhérents de Blois Bégon Randonnée inscrits à l'activité de randonnée pédestre ayant une licence FF randonnée pédestre en cours de validité avec assurance IRA valide pour 2025/2026. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée pédestre avec licence en cours de validité avec assurance IRA ou plus ou d'un titulaire du « pass- découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour. Il vise à faire découvrir la Creuse, sa nature, l'Enjambée Creusoise réputée, ainsi que la cité internationale de la tapisserie d'Aubusson (en option).

**Nombre de participants :** 24 minimum 27 maximum.

**Date :** du 23 mai au 25 mai 2026

**Les organisateurs** se réservent la possibilité de ne pas accepter un (e) participant(e) conformément à L'article 5 de la charte des séjours BBR ou en fonction de la technicité spécifique du séjour. Le séjour est organisé pour un nombre maximum fixé de 27 participants minimum 24 participants. Le voyage peut être annulé si le nombre de moins de 24 participants n'est pas atteint à la date du **20 /03/2026**.

**Déplacements :** Les trajets aller-retour ainsi que les déplacements sur place seront assurés par trois mini-bus de neuf places. Les passagers seront assignés à chaque véhicule et devront respecter leur répartition dans les véhicules

### Programme détaillé.

#### Premier jour

Le premier jour du séjour débutera par un rendez-vous fixé à 7h15 sur le parking Leclerc, situé à proximité du parking des minibus en location. Les participants sont invités à arriver munis de leurs bagages ainsi que de leur pique-nique, afin d'être prêts pour le départ programmé à 7h30 précises.

L'arrivée à Broussas est prévue aux alentours de 11h30. À ce moment, les participants se verront attribuer leur chalet pour la durée du séjour. Le déjeuner se déroulera sur place sous la forme d'un pique-nique tiré du sac, dans une ambiance conviviale.

**Pour l'après-midi**, deux activités au choix sont proposées aux participants. La première consiste en une visite guidée d'Aubusson, réputée pour sa tapisserie, comprenant l'exploration de la cité de la Tapisserie aux côtés de Françoise. La seconde option est une randonnée pédestre de 15 km autour du lac de Vassivière, offrant ainsi une immersion dans la nature environnante.

**En soirée**, le dîner sera servi à 19h au restaurant l'Alméria, situé à proximité de l'hébergement. Les participants pourront ensuite profiter d'une soirée libre pour se détendre ou organiser des activités à leur convenance.

#### Deuxième jour

Le petit déjeuner sera libre NON prévu par le club, offrant à chacun la possibilité de s'organiser selon ses préférences avant le début des activités.

#### Départ de la randonnée

La journée débutera par la randonnée « enjambée creusoise », organisée par l'association Evasions Creusoises. Le départ est fixé à 7 heures, et les participants rejoindront le point de rendez-vous en minibus. Il est demandé à chacun de se préparer en conséquence afin d'être prêt à l'heure indiquée, avec l'ensemble des affaires nécessaires pour la randonnée et en respectant les consignes de sécurité spécifiques à l'activité.

Une fois regroupé au point de départ convenu, le groupe pourra entamer l'excursion dans les meilleures conditions.

## **Ravitaillements et déroulement**

### **Dîner et soirée**

Le dîner sera servi à 19 heures au restaurant l'Alméria, proche de l'hébergement. Après le repas, la soirée sera laissée libre, offrant aux participants la possibilité de se détendre ou d'organiser des activités selon leurs envies.

### **Troisième jour**

Le petit déjeuner sera pris librement, permettant à chacun de s'organiser selon ses habitudes. Il sera ensuite demandé aux participants de procéder au ménage des locaux, en veillant à laisser les lieux propres avant le départ prévu à 8h30. Les bagages devront être préparés et emportés lors de ce départ.

La matinée se poursuivra avec une randonnée de 10 km sur le circuit des poètes, situé à Auphelle. Cette excursion offrira l'occasion de découvrir la région tout en profitant d'une activité conviviale.

À l'issue de la randonnée, un pique-nique sera organisé au restaurant l'Escale 110 situé à Auphelle permettant à chacun de se restaurer et de partager un moment de détente.

Le départ pour Blois est fixé à 15h. L'arrivée à Blois est prévue aux alentours de 19h, marquant la fin du séjour

### **Hébergement** : L'hébergement sera assuré dans le centre de vacances Les Pitouilles à Broussas 23340 FAUX LA MONTAGNE

En chalet partagés entre 3 ou 4 personnes ; équipés d'un coin cuisine, salle de bain et WC ; prévoir son linge de literie et toilette. La répartition des participants sera effectuée par le responsable. Pour toutes demandes particulières concernant l'hébergement, contactez-le à l'avance **Veillez noter qu'aucune chambre individuelle n'est proposée dans le cadre de ce séjour.** Les personnes souhaitant participer au séjour sont invitées à former des groupes de trois ou quatre afin d'occuper ensemble les chalets mis à disposition.

**Coût du séjour** : Le coût du séjour est fixé **180 €** par personne par licencié BBR et adhérents BBR Pour les extérieurs non licencié FFR, le séjour est fixé à **200 €**, il est conditionné à l'achat d'un pass – découverte et à la contribution (EIT) et non inclus au tarif prix ferme et définitif.

### **Prestations incluses dans le prix du séjour**

**Le tarif du séjour comprend l'ensemble des prestations suivantes : Transport** aller-retour et déplacements sur place : Le transport des participants est assuré pour l'ensemble du séjour, aussi bien pour l'aller-retour que pour les déplacements locaux. Le kilométrage total estimé pour ces trajets s'élève à 700 km.

#### **• Restauration :**

Le séjour inclut la prise en charge de deux repas du soir ainsi qu'une formule pique-nique, tous servis dans un restaurant à proximité de l'hébergement.

#### **• Participation à l'EIT :**

La participation à l'UEIT est comprise dans le tarif indiqué.

**• Frais d'inscription** à la randonnée organisée par l'association Evasions Creusoise.

### **Prestations non comprises :**

Le tarif du séjour ne couvre pas l'ensemble des frais liés à la participation. En effet, toutes les prestations qui ne sont pas explicitement mentionnées comme « incluses » dans la description du séjour restent à la charge du participant. Il est donc important de prendre connaissance des éléments suivants afin d'anticiper d'éventuelles dépenses supplémentaires.

**• Boissons** : Seules les boissons servies lors des repas sont incluses. Toutes les autres consommations, qu'elles soient prises en dehors des repas ou d'un choix personnel, ne sont pas comprises dans le tarif et devront être réglées individuellement par chaque participant.

**• Dépenses personnelles** : Toutes les dépenses à caractère personnel, telles que les achats privés ou la souscription à des

services particuliers, sont exclues du tarif du séjour.

- **Assurances facultatives** : Les assurances, qu'il s'agisse d'assurance annulation, interruption ou bagages, ne sont pas incluses dans le prix du séjour. Les participants souhaitant bénéficier de telles garanties sont invités à se reporter à l'annexe 11 pour plus d'informations.
- **Pique-nique** du premier jour : La fourniture du pique-nique lors de la première journée n'est pas prise en charge. Les participants devront donc prévoir leur repas pour ce premier pique-nique.
- **Petits déjeuners** : Les petits déjeuners ne font pas partie des prestations comprises dans le forfait. Ils restent donc à la charge des participants.
- **Visite du musée d'Aubusson** : L'accès et la visite du musée d'Aubusson 6 € ne sont pas inclus dans le tarif du séjour.

En résumé, d'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément indiqué comme « inclus » demeure à la charge des participants.

### **Les inscriptions :**

Elles auront lieu le 27-01-2026 lors d'une réunion organisée par le club. Il est impératif d'effectuer cette démarche à cette date pour garantir la réservation de votre place.

Votre inscription sera validée à réception d'un chèque de 65 € libellé à l'ordre de BBR. Il est à noter que ce chèque n'est pas remboursable, quelle que soit la raison d'une éventuelle annulation, ainsi que le montant des assurances facultatives souscrites et la contribution EIT.

### **ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous avez la possibilité de souscrire aux assurances individuelles facultatives **qui sera joint lors de votre inscription individuelle définitive (annexe 13)**

**Option 1** : annulation et interruption de séjour : 11€.

**Option 2** : bagage 6.52€

**Option 3** : incluse dans les licences IRA

**Les primes d'assurances :** souscrites et les conditions UEIT seront systématiquement dues. Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du club

**Les assurances** annulation-bagage souscrites relèvent uniquement du souscripteur et de l'assureur, sans implication de Blois Bégon Randonnée.

### **Paiements**

**Le séjour peut être réglé en un seule fois sur HELLO-ASSO ou VIREMENT BANCAIRE**

**Ou fractionné en trois versements :**

**Les chèques seront débités selon les modalités suivantes :**

- **1er versement de 65 € à l'inscription pour tous débité tout de suite.**
- **2eme versement de 60 € pour les ADH BBR et (70 € NON ADH BBR) débité le 10/ 03/2026**
- **3eme versement de 55 € pour les ADH BBR et (65 € NON ADH BBR) débité le 10/04/2026**

Les règlements par chèque doivent être libellés à l'ordre de **BBR** et remis. Aucun dossier ne sera pris en compte sans le versement lors de la réunion d'inscription.

### **Frais de résolution ou d'annulation de l'inscription :**

Le randonneur peut annuler son voyage à tout moment selon les conditions suivantes :

- **Avant le 23/03/2026** : remboursement des sommes versées, hors assurances facultatives, contribution EIT et 65 € de frais de dossier.
- **Entre le 23/03/2026 et le 23/04/2026** : remboursement des sommes versées, hors assurances facultatives, contribution **EIT** et

115 € de frais de dossier et d'annulation.

- Après le 23/04/2026 : retenue de **100 %** des sommes versées. Le séjour doit être soldé au **10/04/2026**

### **Cession du séjour :**

Avant le départ, il est possible pour un voyageur de céder son séjour à une autre personne, à condition que celle-ci soit titulaire d'une licence FF Randonnée valide ou d'un pass-découverte en cours de validité. Cette cession doit impérativement être validée par le Club. Dans le cas où le remplaçant ne serait pas adhérent du Club, le tarif du séjour sera réajusté en conséquence afin de tenir compte de son statut de non-adhérent. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant les contributions EIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites seront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

### **Dispositions diverses :**

Les participants sont tenus de respecter les consignes des responsables. Selon les conditions climatiques sur place et les activités prévues pourront être modifiées -Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière. Une réunion d'information sera programmée le 27 janvier 2026 à cette occasion, un dossier d'inscription sera remis à chaque participant.

- **Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site internet de Blois Bégon Randonnée**